

2025-30

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Etaients présents, Mmes et MM. :** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, .

**Etaients absents ou excusés, Mmes et MM. :** Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 11/04/2025**Délibération n°2025-30 : Modification du règlement de l'événement « Intervillages »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Lors de sa réunion du 4 mars 2025, le Conseil municipal a voté pour l'organisation par la commune le 21 juin 2025 au stade municipal à partir de 20 heures de jeux « Intervillages ». Le but est de passer une soirée conviviale et intergénérationnelle de nature à renforcer les liens entre les communes participantes et la cohésion au sein de chacune d'entre elle. Les équipes représentent chacune une commune et s'affrontent dans la bonne humeur lors d'épreuves afin de remporter le plus de points possibles.

Il appartient aux comités des fêtes des communes en compétition de monter une équipe portant les couleurs de leur village en procédant à des recrutements ouverts à l'ensemble de la population.

Afin d'assurer le bon déroulé de la manifestation, un règlement définissant les règles applicables à celle-ci a également été approuvé. Ledit règlement prévoit qu'une convention est conclue entre la commune de Bessens, organisatrice, et les comités pour arrêter les engagements réciproques à chacun dans le cadre de l'événement.

Après échanges avec les comités concernés et afin de faciliter leur participation, il est proposé d'amender le règlement pour y introduire les modifications suivantes :

- La somme due par le comité en cas de désistement de dernière minute de son équipe est ramenée à 500€, contre 2 000€ dans la version initiale,
- Le nombre de membres d'une équipe est porté à 18, plus précisément 8 titulaires et 2 remplaçants adultes, 6 titulaires et 2 remplaçants jeunes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :**

**DECIDE** d'amender le règlement d'Intervillage pour y apporter les modifications présentées ci-dessus ;

**APPROUVE** les termes dudit règlement modifié tel qu'annexé à la présente ;

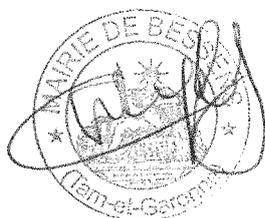
**ADOpte** ledit règlement ;

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour engager toutes les démarches, accomplir l'ensemble des formalités et signer tous actes et documents pour l'application de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,  
Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : **18 AVR. 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : **18 AVR. 2025**